

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HAGETAUBIN

EN DATE DU 07 Avril 2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'HAGETAUBIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GOUAILLARDOU Frédéric, Maire de la Commune.

Etaient présents : GOUAILLARDOU – BAYACQ - BERTRAN - CRUZALEBES – DARRACQ – FATIGUE - FOURQUET – FOURNIER – LABOURDETTE – LAFFITTE - LUBET – NICOLAS - RICHARD.

Excusés : CRUZALEBES – LAFFITTE

Pouvoir : LABOURDETTE pour LUBET

Absent : FOURNIER

Secrétaire de séance : BERTRAN Aurore

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente. Ouverture de la séance à 18 h 10

N° 1 : Compte Financier Unique 2024

N° Ordre 7-2025

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'à compter de l'exercice 2026, il sera mis en place dans toute la France le Compte Financier Unique visant à regrouper sur un seul document le compte administratif établi par le maire de la commune et le compte de gestion établi par le receveur municipal. Courant août 2024, le trésorier de Mourenx nous a demandé si nous acceptions d'ores et déjà d'expérimenter ce document qui vous est présenté aujourd'hui.

Monsieur le Maire présente le CFU poste par poste. Celui-ci fait apparaître un déficit d'investissement de 13 616.47 € et un excédent de fonctionnement de 198 167.62 €.

Monsieur le Maire quitte la salle et c'est Mme FATIGUE, 1^{ère} adjointe qui fait procéder au vote.

Le CFU 2024 est adopté à l'unanimité.

N°2 : Affectation du résultat 2024

N° Ordre 8-2025

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et fait procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent 2024 :	198 167.62 €
Affectation à l'investissement	13 616.47 €
Excédent reporté en fonctionnement :	184 551.15 €
Déficit d'investissement :	13 616.47 €

N°3 : Impôts locaux 2025

N° Ordre 09/2025

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 216 414.00 Euros. Après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit.

Taxes	Taux de 2024	Taux de 2025	Bases 2025	Produits 2025
F.B	34.41	34.41	538 600	185 332
F.N.B	34.93	34.93	79 500	27 769
THRS	8.12	8.12	40 800	3 313
			TOTAL	216 414

N°4 : ELECTRIFICATION RURALE – Programme « FACE AB (Extension souterraine) 2024 APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 24EX159

N° Ordre 10 /2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie 64, de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation propriété BORDENAVE Serge (Loi SRU)**. Monsieur le Président du Territoire d'Energie 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise COPLAND. Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Electrification Rurale "Face AB (extension souterraine) 2024 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie 64 de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit

- montant des travaux T.T.C.	16 538.71 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage,	
Maîtrise d'œuvre et imprévus	1 653.88 €
- Actes notariés	690.00 €
- frais de gestion du TE 64	826.94 €
TOTAL	19 709.53 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	12 680.39 €
- TVA préfinancée par TE 64	3 032.09 €
- participation de la commune aux travaux	
à financer sur emprunt par le TE 64	3 170.11 €
- participation de la commune aux frais de gestion	
à financer sur fonds libres	826.94 €
TOTAL	19 709.53 €

La participation définitive de la Commune, sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

N° 5 : Budget Primitif 2025

N° Ordre 11/2025

Monsieur le Maire présente à ses collègues le budget primitif de l'exercice 2025. Il s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement	525 170.15
- Dépenses d'investissement	696 286.47
- Recettes de fonctionnement	525 170.15
- Recettes d'investissement	696 286.47

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOPTE le budget primitif 2025 tel que présenté par Monsieur le Maire.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BERTRAN suggère de mettre à la maison pour tous un micro-onde à disposition des utilisateurs. L'idée est bonne mais il faudra faire attention à la gestion du nettoyage

Le Maire,

<p><u>Signature du Maire :</u></p>	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p>
------------------------------------	---